

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 073 113

②① N° d'enregistrement national : **17 71130**

⑤① Int Cl⁸ : **H 04 N 5/225 (2018.01)**

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ DISPOSITIF DE CAPTATION PEDAGOGIQUE POUR SYSTEME INFORMATISE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE.

②② Date de dépôt : 26.10.17.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 03.05.19 Bulletin 19/18.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 01.10.21 Bulletin 21/39.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : MICHELI REGIS — FR.

⑦② Inventeur(s) : MICHELI REGIS.

⑦③ Titulaire(s) : MICHELI REGIS.

⑦④ Mandataire(s) :

FR 3 073 113 - B1



Description

Le dispositif prend la forme d'une boîte rectangulaire **102** de 40 x 25 x 16 cm en bois comprenant un micro studio d'enregistrement audio relié à une caméra HD **100** par l'intermédiaire d'un mât en aluminium **101** d'une hauteur de 90cm.

La boîte est composée d'une table de mixage audio **202** à deux entrées XLR, une alimentation Phantom 48V **202**, un micro de surface cardioïde **203** et un d'un récepteur audio sans fils **204**.

Le micro de surface cardioïde **203** permet de capturer les questions de l'audience de manière claire. Le récepteur sans fil est jumelé à un micro-cravate omnidirectionnel se fixant sur un intervenant pédagogique.

Les réglages de la table de mixage sont faits de manière à ce que l'on entende avec le même gain l'audience et l'intervenant pédagogique malgré la différence de distance. La sortie de la table de mixage est reliée à l'entrée audio de la caméra HD. Afin que celle-ci puisse fusionner la capture d'image avec les deux pistes audio des équipements composant la boîte.

La caméra HD **300** est fixée au mât en aluminium **310** via un système à double insert circulaire en bois. Le premier insert **305** se fixe à l'intérieur du mat à l'aide d'une vis longue **307**. Le second insert **302** est troué et creusé en son centre pour accueillir une vis 1/4 **304**. Le second insert est ensuite fixé au premier avec deux vis **303**. La caméra vient ensuite se fixer à l'insert par l'intermédiaire d'une rotule **301**.

Afin de protéger les équipements présents dans la boîte tout en garantissant une bonne prise de son, celle-ci est recouverte d'un tissu acoustique noir tendu **102** autour d'une structure en bois **401** de 3cm de largeur assemblé à l'aide de vis longue **403** le tout fixé à la base **400**. Le mat **402** de la caméra vient lui aussi se fixé à la base en s'appuyant sur la structure en bois pour plus de stabilité.

Le DCP est fait pour être déplacé de salle en salle. Afin de sécuriser les équipements à l'intérieur, ceux-ci sont fixés à la boîte à l'aide de vis à bois entourée de plastique pour éviter les interférences. Sous la boîte, nous retrouvons un système de fixation crochets et boucles textiles **104** permettant à celle-ci d'être fixée sur un sol ayant un revêtement de type moquette.

Description des dessins

Figure 1

Représente le dispositif vu de l'extérieur

Figure 2

Représente la partie basse du dispositif, montrant les différents éléments composant la boîte

Figure 3

Représente la partie haute du dispositif, montrant le système de fixation de la caméra sur le mât de la boîte

Figure 4

Représente la structure protégeant la partie basse du dispositif.

Revendications

- 5 1 - -Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique caractérisé en ce qu'il comporte une boîte rectangulaire 102 en bois comprenant un micro studio d'enregistrement audio relié à une caméra HD 100 par l'intermédiaire d'un mât en aluminium 101 d'une hauteur de 90cm, la boîte 102 étant composée d'une table de mixage audio 202 à deux entrées XLR, d'une alimentation Phantom 48V 202, d'un
10 micro de surface cardioïde 203 et un d'un récepteur audio sans fils 204.
- 2 - Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récepteur sans fil est jumelé à un micro-cravate omnidirectionnel se fixant sur un intervenant pédagogique.
- 15 3 - Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique selon la revendication 1 caractérisé en ce que la sortie de la table de mixage est reliée à l'entrée audio de la caméra HD.
- 20 4- Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique selon la revendication 1 caractérisé en ce que la caméra HD 300 est fixée au mât en aluminium 310 via un système à double insert circulaire en bois, le premier insert 305 se fixant à l'intérieur du mat à l'aide d'une vis longue 307, le second insert 302 étant troué et creusé en son centre pour accueillir une vis 1/4 304, le second insert étant ensuite fixé
25 au premier avec deux vis 303 et la caméra se fixant ensuite à l'insert par l'intermédiaire d'une rotule 301.
- 5- Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique selon la revendication 1 caractérisé en ce que la boîte est recouverte d'un tissu acoustique noir
30 tendu 102 autour d'une structure en bois 401 de 3cm de largeur assemblée à l'aide de vis longue 403 le tout fixé à la base 400, le mat 402 de la caméra venant lui aussi se fixé à la base en s'appuyant sur la structure en bois pour plus de stabilité.
- 35 6- Dispositif mobile de captation audio et vidéo de contenu pédagogique selon la revendication 1 caractérisé en ce que les équipements à l'intérieur de la boîte sont fixés à la boîte à l'aide de vis à bois entourée de plastique pour éviter les interférences, tandis que sous la boîte, se trouve un système de fixation crochets et boucles textiles 104 permettant à celle-ci d'être fixée sur un sol ayant un revêtement de type moquette.

Dessins

Figure 1

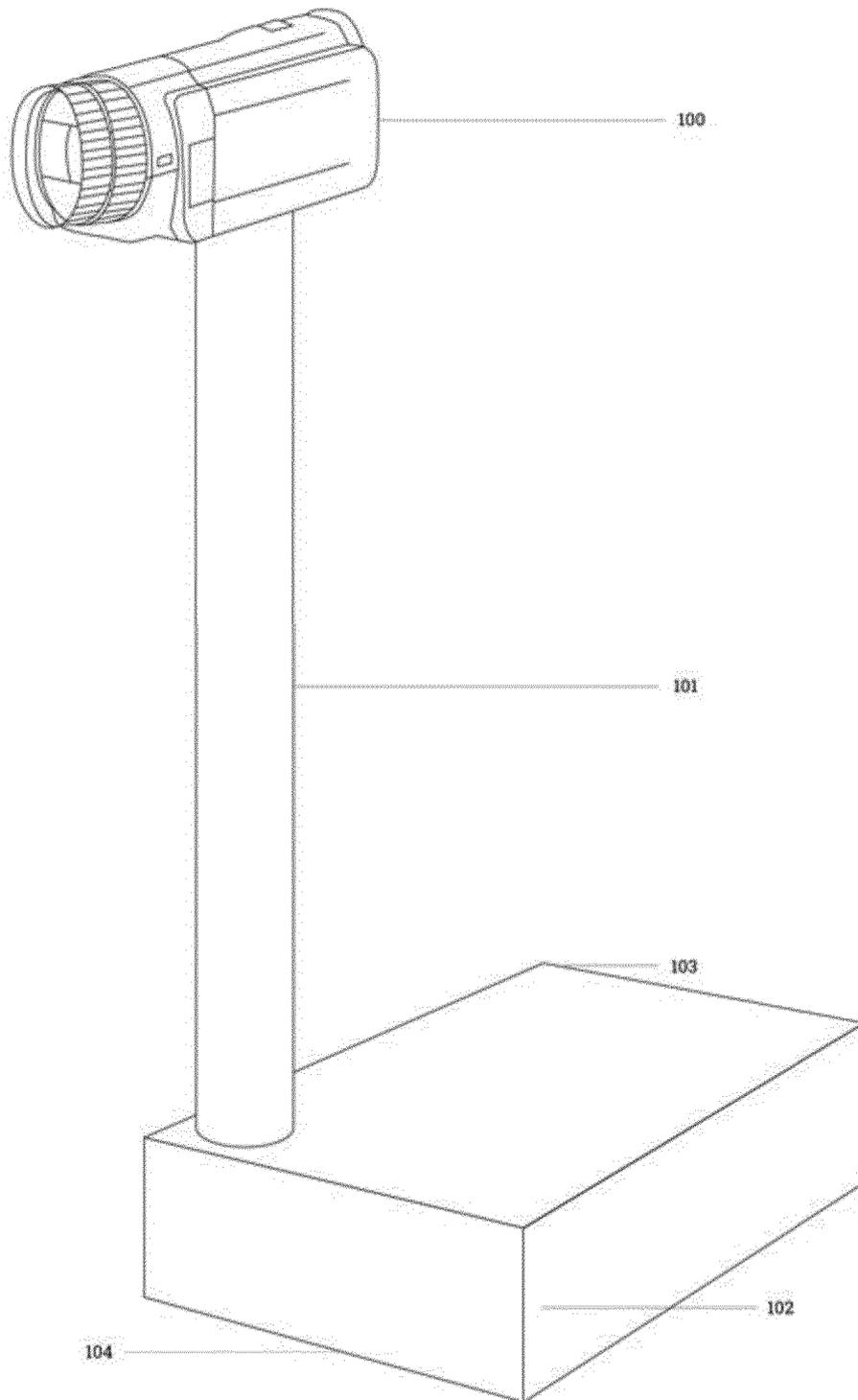


Figure 2

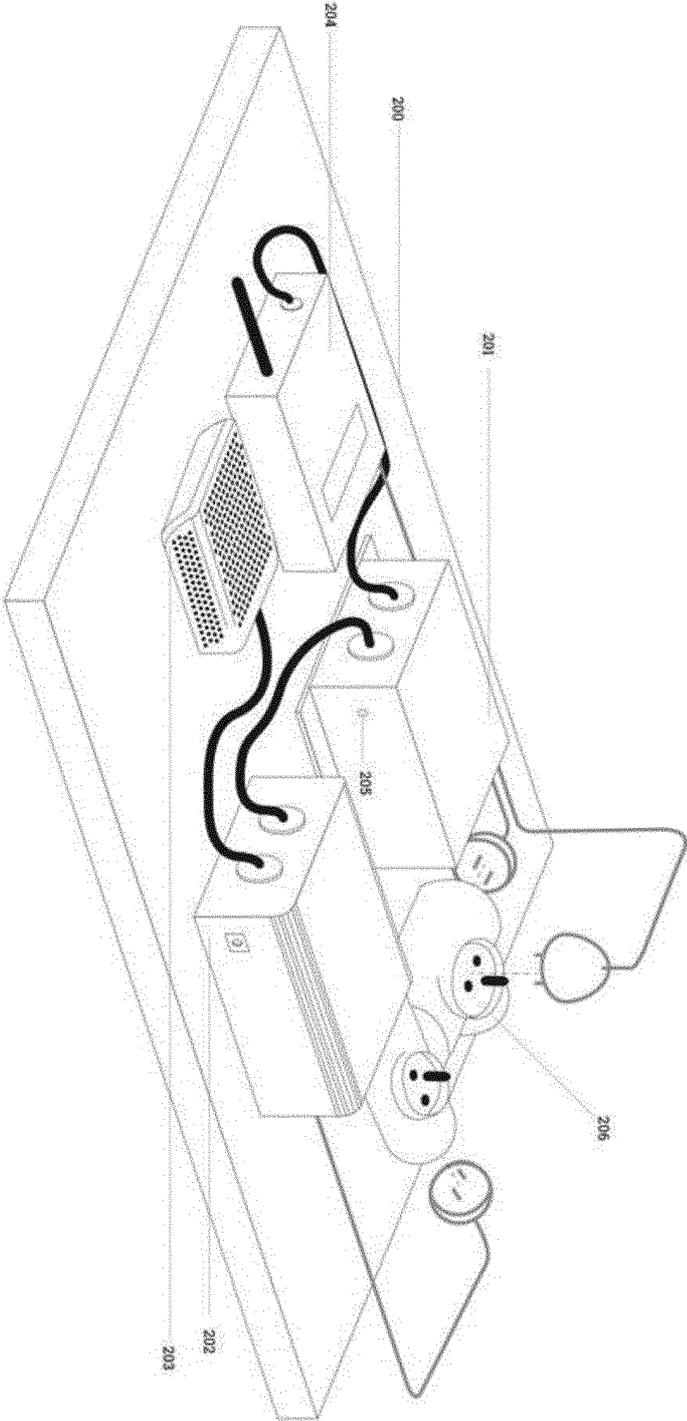


Figure 3

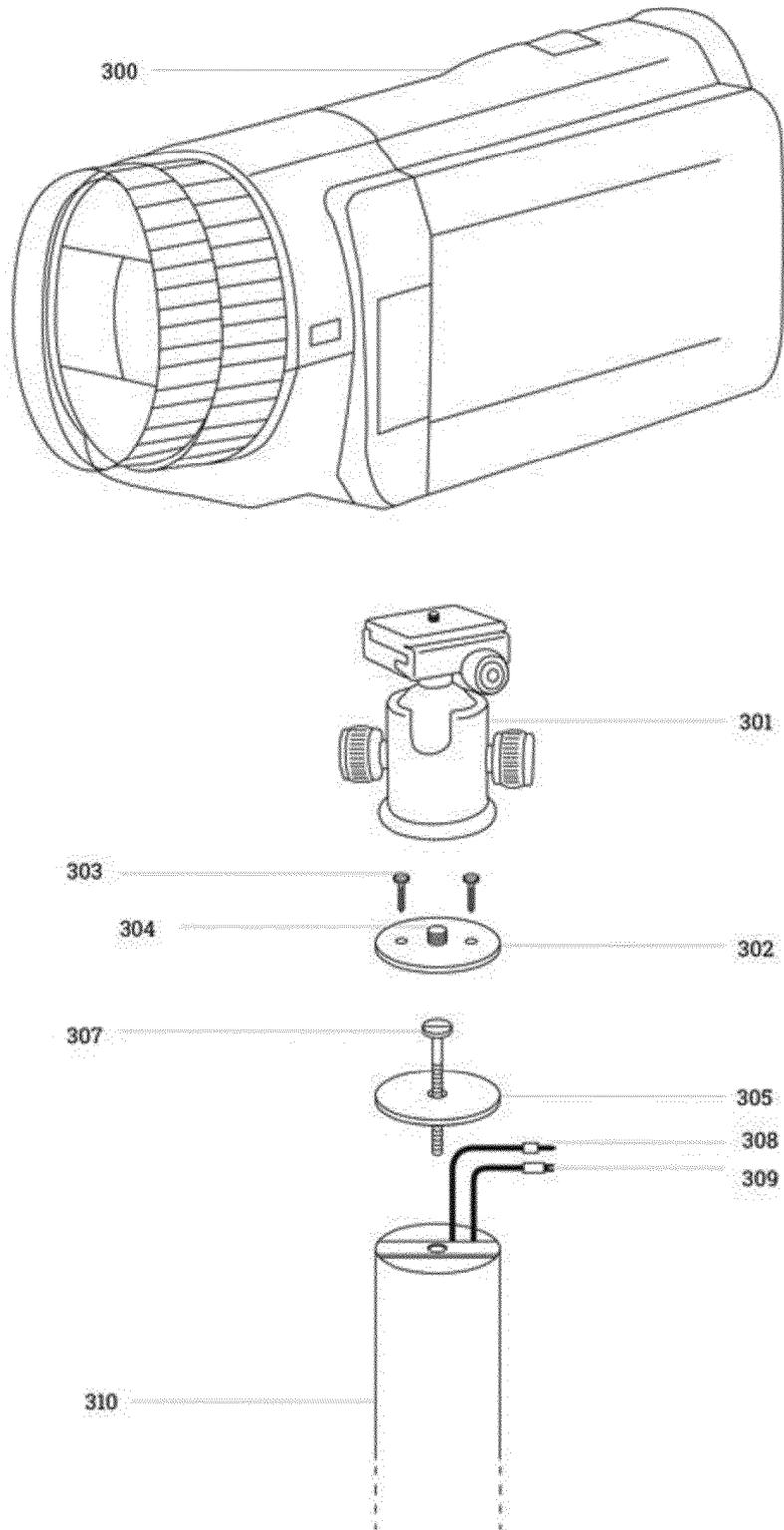
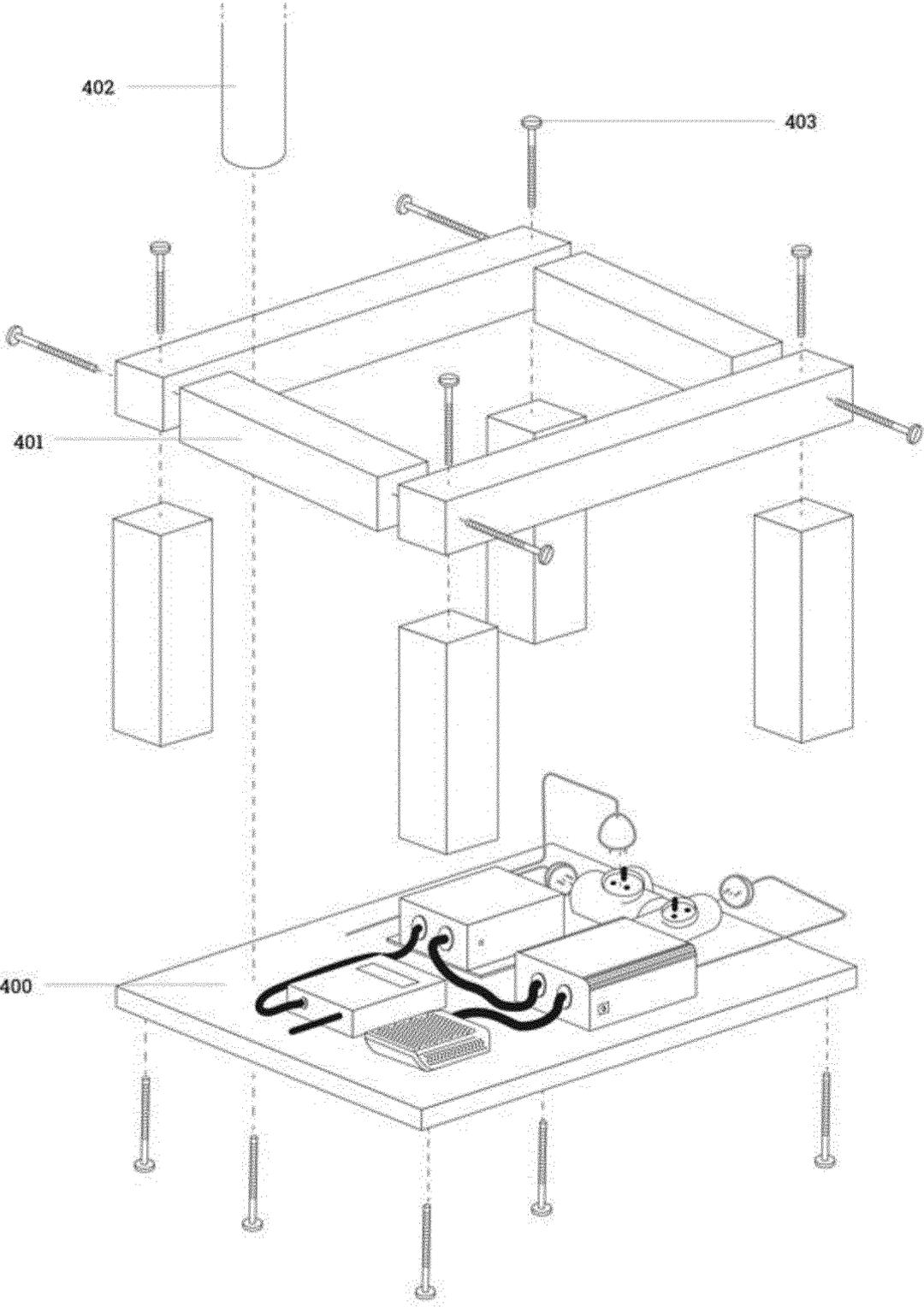


Figure 4



RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

US 2006/228692 A1 (SESHADRI)
12 octobre 2006 (2006-10-12)

US 2012/026327 A1 (JACKSON)
2 février 2012 (2012-02-02)

US 2004/135879 A1 (STACY ET AL)
15 juillet 2004 (2004-07-15)

US 2005/200710 A1 (SUZUKI ET AL)
15 septembre 2005 (2005-09-15)

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

NEANT

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT